

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 3 avril 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/04/03-2/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200403-lmc100000020395-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/04/2020

Réception Préfet : 06/04/2020

Publication RAAD : 06/04/2020

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale
Rapporteur : FONTBONNE Anne-Laure

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Cession de l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing.

Suite à la renonciation de Trois Moulins Habitat d'acquérir l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing, le Département a reçu une nouvelle offre à hauteur de 145 000 €.

Il est proposé d'y donner une suite favorable, sachant que les Domaines en estiment la valeur vénale à hauteur de 160 000 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis de France Domaine n° 2019-316V1135 du 13 janvier 2020,

Vu l'article 1 de la délibération du Conseil départemental n°CD-2015/12/18-2/09 en date du 18 décembre 2015, relative au déclassement dans le domaine public privé départemental de l'ancienne gendarmerie située 28 rue Edmond Dupray à Moret-sur-Loing,

VU la délibération du Conseil départementale n°CD-2019/03/22-2/02 en date du 22 mars 2019, relative à la cession de l'ancienne gendarmerie située 28 rue Edmond Dupray à Moret-sur-Loing,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 7 février 2020 ; relative à la création d'une servitude de passage au profit de l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger les articles 2,3 et 4 de la délibération du Conseil départemental n°2019/03/22-2/02, relatif à la cession de l'ancienne gendarmerie située 28 rue Edmond Dupray à Moret-sut-Loing,

Article 2 : d'approuver la cession des parcelles bâties cadastrées à Moret-Loing-et-Orvanne section AD n° 298, 299 et 360, d'une superficie totale de 1 226 m² à Madame KERHERVE, pour le prix de 145 000 €,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout acte destiné à concrétiser cette cession,

Article 4 : d'imputer la recette correspondante sur l'opération « services départementaux : cessions » de l'action « services départementaux-acquisitions et cessions ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS : (2)

M. Pierre BACQUE
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne